

# Courant 2

Partir d'où nous en  
sommes





# Table des matières

<b>AU SUJET DU COURANT 2.....</b>	<b>2-5</b>
<b>OBJECTIFS.....</b>	<b>2-7</b>
<b>UNITÉ 1 LES DROITS HUMAINS DANS VOTRE SOCIÉTÉ, VOTRE ORGANISATION ET VOTRE MILIEU DE TRAVAIL .....</b>	<b>2-9</b>
Activité 1 Les droits humains dans votre société .....	2-10
Activité 2 Plan individuel pour mettre mon apprentissage en action .....	2-15
<b>UNITÉ 2 LES CONCEPTS ET LES PRINCIPES DES DROITS HUMAINS .....</b>	<b>2-17</b>
Activité 1 Réfléchir aux droits humains .....	2-17
Activité 2 Les principes fondamentaux des droits humains .....	2-20
<b>ÉVALUATION DE FIN DE COURANT – SÉANCE DE CONCLUSION .....</b>	<b>2-23</b>
<b>DOCUMENTATION.....</b>	<b>2-25</b>
Travail préparatoire .....	2-27
Sommaire des articles de la Déclaration universelle des droits de l’homme .....	2-32
Définitions des droits humains .....	2-33



## Au sujet du Courant 2



**Durée :**  
**1 journée**

Le Programme international de formation aux droits humains vise à développer nos aptitudes pour que nous puissions protéger et promouvoir les droits humains avec plus d'efficacité. Mais, pour ce faire, il est essentiel d'examiner de quelle façon nous-mêmes nous concevons ces droits. Nous tenons souvent pour acquis que tout le monde partage nos points de vue et nos priorités. Il est rare que nous trouvions le temps de réfléchir à nos principes dans le cadre des situations d'urgence que nous vivons dans notre milieu de travail.

En partageant nos expériences personnelles et professionnelles en droits humains, nous améliorons notre compréhension des différents contextes dans lesquels le travail en droits humains a lieu dans nos différentes sociétés. Ce partage nous aide aussi à mieux cerner le rôle unificateur des efforts de promotion des droits humains.



## Objectifs

À la fin du Courant 2, les participantes et participants devraient pouvoir :

- discuter de la situation des droits humains dans les pays représentés par les membres de leur groupe;
  - expliquer les principes et les concepts fondamentaux des droits humains et leur application dans leurs propres sociétés;
  - comparer leur conception personnelle des droits humains à celle des autres membres de leur groupe.
- ??

### Techniques d'éducation participative



- Donner des définitions
- Savoir utiliser les tableaux à feuilles mobiles



# Unité 1 Les droits humains dans votre société, votre organisation et votre milieu de travail

Animatrice/Animateur

## Instructions pour l'activité 1

### Introduction

Le but de cette activité est d'amener les participantes et participants à partager leurs points de vue sur la situation des droits humains dans leurs pays ou communautés respectifs et de réfléchir aux retombées de l'éducation aux droits humains sur cette situation. Vous devrez distribuer aux participants les formulaires de description de la situation générale des droits humains dans leur pays qui ont été remplis avant le début du cours (partie 3 du travail préparatoire). Les participantes et participants trouveront aussi un exemplaire vierge de ces fiches de travail préparatoire dans la section **Documentation** de leur manuel.

### Marche à suivre

#### Étape A (1 h)

1. Formez des équipes de quatre et passez les instructions en revue avec les participantes et participants.
2. Rappelez aux participantes et participants qu'il ne doit pas nécessairement s'agir de violations directes ou personnelles, comme des viols ou des agressions, et que les violations peuvent prendre de multiples formes (p. ex., discrimination sur le plan économique, dans les domaines de la santé, de la reproduction et de la sexualité, de la vie politique, de la religion ou de l'instruction) et survenir dans différents lieux (famille, travail, camp de réfugiés, école).
3. Pour que l'ensemble des participantes et participants aient le même temps de parole durant les 45 minutes allouées à cette activité, rappelez-leur qu'ils disposent d'environ dix minutes. Intervenez régulièrement auprès des équipes, en disant par exemple : « Vous devriez en être maintenant à la deuxième description » ou « Trois personnes devraient déjà avoir parlé à l'heure qu'il est ».

▶ ▶ ▶



**Activité 1 (suite)**

p. 9  
1 h

**Étape A Travail en équipe**

**Description de la situation des droits humains**

Avant de commencer, relisez la description de la situation des droits humains dans votre pays ou communauté que vous aviez préparée dans le cadre de votre travail préparatoire. Vous trouverez dans la section **Documentation**, à la fin de ce courant, un exemplaire vierge de ce formulaire.

1. Désignez parmi vous quelqu'un qui prendra des notes sur la **page du secrétaire** à la page 2-13 (Man. part., p. 2-11) et qui présentera le compte rendu à toutes les équipes.
2. Chaque membre de votre équipe va décrire à tour de rôle la situation des droits humains dans son propre pays. Utilisez le diagramme intitulé « **Votre contexte en matière de droits humains** » figurant sur la page suivante qui vous aidera à donner des renseignements sur le contexte des droits humains dans lequel vous évoluez (maximum 10 min chacun).







**Activité 1 (suite)**

p. 12  
1 h

**Étape B Compte rendu des secrétaires**

Résumez les échanges de vues de votre équipe à partir des notes que vous avez prises. Soulignez dans votre compte rendu les problèmes courants en droits humains et les facteurs y contribuant ainsi que toute différence notable. Votre compte rendu ne doit pas dépasser 10 minutes.

1 h

**Étape C Discussion avec l'ensemble du groupe**



L'animatrice ou l'animateur dirigera une discussion sur la façon dont l'éducation aux droits humains peut aider à traiter les violations des droits humains. Référez-vous aux questions 1 à 9 de la partie III de votre travail préparatoire pour cette activité.

Questions à traiter pendant la discussion :

- Comment différents groupes influencent-ils l'éducation aux droits humains dans votre société? Donnez quelques exemples.
- Comment l'éducation aux droits humains peut-elle être utilisée pour répondre à ces violations? Donnez quelques exemples de votre travail en ÉDH.
- Comment l'éducation aux droits humains peut-elle contribuer à résoudre les inégalités femmes-hommes dans votre société? Donnez quelques exemples de votre travail en ÉDH.
- Comment l'éducation aux droits humains peut-elle être utilisée pour résoudre un conflit? Donnez quelques exemples de votre travail en ÉDH.
- Comment l'éducation aux droits humains peut-elle contribuer à un conflit? Donnez quelques exemples de votre travail en ÉDH.

**Activité 2**

**Plan individuel pour mettre mon apprentissage en action**

 p. 12  
 1 h

Lisez rapidement les feuilles de travail 1 et 2 du plan individuel. Utilisez ensuite le temps qui vous est imparti pour les remplir en gardant à l'esprit ce dont vous venez de parler pendant l'activité 1.



## Unité 2 Les concepts et les principes des droits humains

Animatrice/Animateur

### Récapitulation (30 min)

Avant de commencer cette unité, demandez au groupe désigné de participantes et de participants de faire un compte rendu de ce qu'ils ont appris la veille.

### Instructions pour l'activité 1

#### Introduction

Le but de cette activité est d'encourager les participantes et participants à réfléchir sur leurs propres perceptions des droits humains.

#### Étape A (5 min)

Passez les instructions en revue avec les participantes et participants.

#### Étape B (25 min)

1. Animez une discussion en utilisant les questions fournies pour vous guider. Notez les idées clés sur le tableau à feuilles mobiles.
2. Renvoyez les participantes et participants aux définitions données dans la section **Documentation** s'ils désirent en savoir plus.

## Activité 1 Réfléchir aux droits humains



p. 15



30 min au total

Cette activité comprend deux étapes.

À l'**étape A**, vous réfléchirez à la signification des droits humains.

À l'**étape B**, vous partagerez vos idées avec le groupe.



## Technique d'éducation participative



### Donner des définitions

À une ou plusieurs reprises pendant la séance de formation, les termes doivent être définis. La formatrice ou le formateur (l'éducatrice ou l'éducateur en ÉDH) peut certes facilement donner une définition, mais il est souvent plus stimulant intellectuellement de demander aux participantes et aux participants de créer leurs propres définitions, soit individuellement, soit en groupes.

Il est évident que chaque personne ou chaque groupe donnera des définitions différentes. Ce que les participantes et participants doivent comprendre, c'est que la définition des termes complexes ne va pas de soi.

Il arrive qu'un terme particulier ne soit pas acceptable pour les participantes et participants. Par exemple, décrire une personne ayant souffert de plusieurs violations des droits humains comme une « victime » peut vouloir dire, pour certains travailleurs et travailleuses des droits humains, que l'on considère que cette personne n'a pas d'autonomie. Vous pouvez donc demander au groupe de trouver des termes plus neutres.

**Référence** : Etington, J.E., *The Winning Trainer*, 3<sup>e</sup> édition, Houston, Texas, Gulf Publishing Company, 1996.



## Principes fondamentaux des droits humains

### Égalité

Le concept d'égalité exprime la notion de respect de la dignité inhérente à tous les êtres humains. Comme le stipule l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est la base des droits humains : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

### Non-discrimination

La non-discrimination est une partie intégrale du concept d'égalité. Elle assure que personne ne se voit nier la protection des droits humains sur la base de facteurs extérieurs. La référence à quelques facteurs qui contribuent à la discrimination contenue dans des traités internationaux de droits humains inclut : race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique, origine nationale ou sociale, propriété, naissance ou tout autre statut. Les critères identifiés dans les traités, cependant, sont seulement des exemples, et ne signifient pas que la discrimination pour d'autres raisons soit permise.

### Dignité humaine

Les principes des droits humains sont basés sur la notion que chaque individu, quel que soit son âge, sa culture, sa religion, son origine ethnique, sa race, son sexe, son orientation sexuelle, sa langue, son invalidité ou son origine sociale, mérite d'être respecté ou estimé.

### Responsabilité

Responsabilité du gouvernement : les droits humains ne sont pas des cadeaux octroyés selon la bonne volonté des gouvernements. Les gouvernements ne devraient pas non plus les supprimer ou ne les appliquer qu'à certaines personnes et pas à d'autres. S'ils le font, ils doivent en être tenus responsables.

Responsabilité individuelle : tout individu a la responsabilité d'enseigner les droits humains, de respecter les droits humains et de défier les institutions et les individus qui les violent.

Autres entités responsables : toute entité de la société, y compris les entreprises, les organisations non gouvernementales, les fondations et les institutions d'éducation partagent aussi la responsabilité de la promotion et de la protection des droits humains.

### Universalité

Certaines valeurs morales et éthiques sont partagées dans toutes les régions du monde, et les gouvernements et les communautés devraient les reconnaître et les faire respecter. L'universalité des droits ne veut cependant pas dire qu'ils ne peuvent pas changer ou qu'ils sont vécus de la même manière par tout le monde.

### Indivisibilité

Les droits humains, que ce soit les droits civils, politiques, sociaux, économiques, culturels ou collectifs, doivent être traités en tant que corps indivisible et requièrent un même respect.

### Inaliénabilité

Les droits que les individus ont ne peuvent pas leur être retirés, ne peuvent pas être abdiqués ou transférés.

### Interdépendance

Les problèmes liés aux droits humains peuvent surgir dans tous les lieux où l'on se trouve – domicile, école, lieu de travail, cours, marchés, partout! Les violations des droits humains sont liées les unes aux autres, la perte d'un de ces droits a des effets sur les autres. De même, la promotion des droits humains dans un domaine aide leur promotion dans les autres droits humains.

**Références :** Flowers, N. *The Human Rights Education Handbook: Effective Practices For Learning, Action, And Change*, Minneapolis, MN, University of Minnesota, 2000.

Ravindran, D. J. *Human Rights Praxis: A Resource Book for Study, Action and Reflection*. Bangkok, Thaïlande: The Asia Forum for Human Rights and Development, 1998.



## Évaluation de fin de courant – séance de conclusion



p. 20



30 min

Discutez des bénéfices pour le groupe de ce qui s'est passé dans la journée.

Questions à garder à l'esprit :

- Quels sont, parmi les problèmes abordés, ceux qui vous semblent les plus pertinents dans le cadre du travail de votre organisation?
- Quelles ont été les différentes méthodes et techniques d'éducation aux droits humains utilisées? Ont-elles été efficaces?
- Comment ces activités peuvent-elles être adaptées à vos propres besoins en ÉDH?



## Documentation

### **Unité 1 Activité 1**

Travail préparatoire, p. 2-27 (Man. part., p. 2-23)

### **Unité 2 Activité 1**

Sommaire des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, p. 2-32 (Man. part., p. 2-28)

Définitions des droits humains, p. 2-33  
(Man. part., p. 2-29)















## Définitions des droits humains

### Unité 2 Activité 1

1. « **Les droits humains sont** les droits et les libertés (...) que chacun possède dès sa naissance, parce qu'il est par essence un être humain. Ces droits ne sont pas des privilèges qui doivent être conquis et ils s'appliquent à tous sans distinction d'âge, de sexe, de race, d'ethnicité et quel que soit le statut économique et social. Parce que ce sont des droits, personne ne peut en être privé par le gouvernement (bien qu'ils puissent être limités et parfois suspendus pendant un état d'urgence).

Il est très important de se souvenir que ces droits appartiennent à tous. Cela veut dire qu'il est de la responsabilité de chacun de respecter les droits humains des autres. N'oublions pas non plus que ces droits ne remplacent pas les lois existantes, et que chacun doit donc aussi respecter ces dernières. Le fait que j'ai le droit de pratiquer mes propres coutumes ne signifie pas par exemple que je peux faire ce que je veux. Je dois faire en sorte de ne pas enfreindre les droits de qui que ce soit lorsque je pratique mes coutumes. »

*Building a Culture of Human Rights Workshop Manual,  
South African Human Rights Commission  
British Council and Humanitas Educational*

2. « **En général, on estime que les droits humains sont** les droits inhérents à l'être humain. Le concept des droits humains reconnaît que tout être humain a le droit de jouir de ses droits humains sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de croyances politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale, de statut économique, de statut à la naissance ou autres.

**Les droits humains sont** légalement garantis par la Loi relative aux droits humains, qui protège les personnes et les groupes contre des actes qui empiètent sur les libertés fondamentales et sur la dignité humaine. »

*Human Rights: A Basic Handbook for UN Staff, OHCHR,  
UN Staff College Project, p. 3, 1999.*

